

Projet pédagogique



Accueil périscolaire « Les P'tites Frimousses » 2020/2021

Sommaire

I. Présentation de l'organisateur

1. Historique	04
2. La SPL	05
3. Territoire d'intervention et contexte local	06
4. Publics visés	08
5. Comités d'usagers	09
6. PEDT et Projet éducatif	10
7. Certification « Quali'loisirs »	13

II. Présentation du site

1. Historique	15
2. Diagnostic	15
3. Principales missions	16
4. Publics accueillis	16
5. Locaux	17

III. Objectifs **19**

1. Objectifs généraux
2. Objectifs intermédiaires
3. Objectifs opérationnels

IV. Encadrement **22**

V. Fonctionnement / déroulement de l'accueil	26
1. Place de l'enfant	26
2. Modalités d'intégration des enfants et des nouveaux arrivants	27
a. Visites / accueils préalables,	
b. Organisation spécifique en début d'année scolaire,	
c. Intégration en cours d'année	
3. Accueil des enfants en situation de handicap	27
4. Relation avec les familles	29
5. Santé / hygiène	31
6. Activités	34
7. Transport	34
8. Vie quotidienne	34
9. Rythme de la journée (temps d'accueil)	43
VI. Relation avec les partenaires	43
VII. Modalités d'évaluation	47

ANNEXES

- Annexe 1 : Grille tarifaire
- Annexe 2 : Programme
- Annexe 3 : Journée type
- Annexe 4 : Règlement de fonctionnement
- Annexe 5 : Projet de fonctionnement

I. Présentation de l'organisateur

1. Historique

Le territoire dispose d'une politique enfance et jeunesse depuis novembre 1994, avec la création d'un service jeunesse, géré par le SIVOM Rhin-Sud en partenariat avec la Fédération Départementale des MJC du Haut-Rhin.

Progressivement, des multi-accueils, un relais d'assistantes maternelles et des accueils de loisirs gérés par des associations locales se créent :

- Accueil de loisirs à Hombourg : août 1996, géré par la MJC/MPT de Hombourg
- Accueil de loisirs à Bantzenheim : septembre 1999 (ACL/MJC de Bantzenheim)
- Multi-accueil à Ottmarsheim : août 2000 (association « l'île aux enfants »)
- Relais d'assistantes Maternelles : août 2000 (association « l'île aux enfants »)
- Accueil de loisirs à Ottmarsheim : septembre 2001 (MJC de Ottmarsheim)
- Accueil de loisirs à Niffer : août 2007 (association « l'île aux enfants »)
- Multi-accueil à Petit-Landau : mars 2014 (association « l'île aux enfants »)

Ces activités enfance et jeunesse sont principalement subventionnées par le SIVOM Rhin-Sud, devenu Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud le 1^{er} janvier 2003.

Un contrat temps libre est signé en 1999 entre la CAF du Haut-Rhin et la collectivité territoriale, renforçant le développement de ces activités.

Afin de bénéficier à la fois de l'autonomie et de la souplesse nécessaire à la gestion et à l'organisation des divers champs de compétences (Petite Enfance et Animation), la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud devait se doter d'un outil en capacité de mener un projet cohérent, tout en permettant aux élus d'assurer la gouvernance de ce dernier.

Plusieurs réunions ont permis d'évoquer le choix de créer une société publique locale (SPL), tant avec les représentants des structures associatives qu'avec leurs salarié(e)s.

Le principe de la création de la SPL Enfance et Animation a ainsi été décidé par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud le 09 juillet 2013, dans le but d'assurer la gestion et l'exploitation d'équipements périscolaires, de multi-accueils petite enfance, du relais parents-assistantes maternelles ainsi que de l'animation jeunesse territoriale. Les Communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau sont les six actionnaires de cette SPL, avec la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud comme actionnaire majoritaire.

Le 1^{er} janvier 2017, l'intercommunalité fusionne avec Mulhouse Alsace Agglomération, ce dernier devant de fait l'actionnaire majoritaire de la SPL Enfance et Animation.

2. La SPL

L'assemblée générale constitutive de la SPL Enfance et Animation a été réalisée le 29 novembre 2013, durant laquelle les actionnaires ont signé les statuts. Elle a été suivie par le premier conseil d'administration, durant lequel a été élu parmi ses membres :

- Un président : Monsieur Raymond Kastler
- Un directeur général : Monsieur Nicolas Terrasse

Les administrateurs ont en effet fait le choix de dissocier les fonctions de présidence et de direction au sein de la société.

Une SPL est une société de type société anonyme, mais dont le capital est détenu à 100% par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités.

Les SPL sont des sociétés anonymes régies pour l'essentiel par le droit privé. Leurs salariés et leur comptabilité relèvent du droit privé. Elles ont un capital exclusivement public, détenu par au moins deux collectivités locales ou leurs groupements, et se voient attribuer leurs missions sans mise en concurrence. Les SPL ne peuvent intervenir que pour leurs actionnaires publics et sur leurs seuls territoires.

Elles complètent la gamme des Entreprises Publiques Locales et permettent aux collectivités locales de disposer d'un nouveau mode d'intervention capable de moderniser la gestion des services publics locaux.

La création et la gestion d'activités touristiques et culturelles entrent dans le périmètre défini par la loi. L'intérêt majeur de la SPL pour les élus est de permettre la coopération territoriale ainsi qu'une maîtrise publique complète, le contrôle sur cet outil devant être analogue à celui effectué sur un service de la collectivité laquelle reste maître de sa compétence en sa qualité d'autorité organisatrice.

Pour vérifier la mise en œuvre des orientations définies par le conseil d'administration et pour favoriser le contrôle de la SPL Enfance et Animation par les communes, un comité technique se réunit régulièrement en étant accompagné par des personnes dont les compétences techniques sont nécessaires à la compréhension des évolutions sociales et territoriales.

La SPL Enfance et Animation en quelques chiffres :

- Une société de plus de 75 salariés.
- Un regroupement de 4 accueils de loisirs, 2 multi-accueils, 1 relais parents-assistantes maternelles et 1 service jeunesse territoriale.
- Des locaux sur plusieurs sites dont la superficie totale est de plus de 3 600 m².

3. Territoire d'intervention et contexte local

La SPL Enfance et Animation intervient sur le territoire de ses actionnaires, et plus particulièrement sur les communes de Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim,

Bantzenheim et Chalampé. Les équipements gérés par la SPL Enfance et Animation se situent donc sur ces communes, un territoire plutôt rural.

L'offre existante sur le secteur est rendue accessible aux familles, grâce notamment à la tarification modulée en fonction des revenus et du nombre d'enfants de la famille. La situation des deux multi-accueils facilite les déplacements pour les familles. Concernant les accueils périscolaires, plus aucun enfant n'est transporté sur le temps méridien : un accueil est assuré sur chaque commune.

Les enfants accueillis sont encadrés par des animateurs formés continuellement, en interne et/ou par des organismes de formation. Des formations qualifiantes et diplômantes.

Un grand nombre d'équipements et de services se trouvent sur le territoire, permettant aux équipements d'optimiser ses moyens :

- Sur Niffer : stade de football, terrain de tennis, club d'aviron.
- Sur Petit-Landau : stades de football, salle polyvalente.
- Sur Hombourg : complexe sportif comprenant un plateau sportif, une salle de musculation et un cours de tennis, golf.
- Sur Ottmarsheim : piscine intercommunale, stade de football, salle polyvalente, salle des fêtes.
- Sur Bantzenheim : salle polyvalente comprenant une salle omnisports, une salle de danse et salle de quilles, stade de football, cours de tennis, salle de musique, Chalampé, salle polyvalente, plateau sportif avec terrains de rugby et multi-sports.

Equipements culturels :

- MJC sur Niffer, Petit-Landau, Hombourg et Bantzenheim
- Bibliothèque sur Niffer et Petit-Landau
- Médiathèque sur Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé
- Ludothèque sur Hombourg et Bantzenheim
- Musée de la Moto sur Bantzenheim

Vie économique locale

Plusieurs zones d'activités, commerciales et industrielles sont situées sur le territoire, dont la zone portuaire d'Ottmarsheim, la zone d'activités de Hombourg, etc... Une nouvelle zone d'activités est également en cours d'achèvement sur Bantzenheim.

Des usines sont par ailleurs implantées : d'activités industrielles principalement chimiques, telles que Rhodia, Butachimie, Euroglas, ...

4. Publics visés

La population globale sur Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé, au dernier recensement du 31/12/2013, se situe à 7 522 habitants (+ 2,27 % par rapport au dernier recensement du 31/12/2011), dont 465 enfants de 0 à 5 ans et 1 154 enfants de 6 à 17 ans soit 1 619 enfants de moins de 18 ans.

Par commune, la répartition en 2015 par tranche d'âge était la suivante :

	Bantzenheim	Chalampé	Hombourg	Niffer	Ottmarsheim	Petit-Landau
< 3 ans (2013-2015)	44	22	55	27	33	36
De 3 à 5 ans (2012-2010)	31	27	60	33	59	38
De 6 à 10 ans (2009-2005)	88	54	106	58	99	65
De 11 à 17 ans (2004-1998)	179	85	116	116	116	72

	Total
< 3 ans (2013-2015)	217
De 3 à 5 ans (2012-2010)	248
De 6 à 10 ans (2009-2005)	470
De 11 à 17 ans (2004-1998)	684

Les deux équipements petite enfance sont agréés pour un total de 55 enfants de moins de 3 ans répartis sur Ottmarsheim (35) et Petit-Landau (20).

Les sites périscolaires peuvent accueillir un total de 348 enfants de 3 à 11 ans répartis sur quatre accueils, et six lieux sur les temps méridiens : 44 enfants sur Niffer, 120 sur Hombourg / Petit-Landau, 89 sur Ottmarsheim et 95 sur Bantzenheim / Chalampé. Le nombre de places disponibles demeure insuffisant sur certains sites.

Le nombre d'enfants accueillis en accueil collectif de mineurs varie en fonction des sites et des périodes, mutualisation des personnels et des compétences.

L'animation jeunesse territoriale propose des activités aux jeunes de 11 à 17 ans tout au long de l'année en soirée et/ou mercredi (activités de proximité), ainsi que durant les vacances scolaires.

5. Comités d'usagers

La SPL Enfance et Animation s'est dotée d'un outil essentiel : les comités d'usagers. Les objectifs de ces comités sont de permettre :

- D'exprimer les besoins des usagers,
- D'émettre des avis sur le fonctionnement et l'organisation
- Et d'accompagner le responsable de la structure dans ses missions en direction des usagers.

Dans chaque structure a ainsi été mis en place un comité d'usagers qui se réunit chaque

Trimestre. Il est élu pour une année scolaire.

Une réunion plénière réunissant l'ensemble des comités d'usagers est organisée chaque année.

6. PEDT et Projet éducatif

Essentiels et indispensables, le projet éducatif de territoire (PEDT) et le projet éducatif sont deux outils pédagogiques et d'informations destinés à tous les acteurs des différents temps afin d'offrir un accueil de qualité et sécurisé aux enfants et adolescents. Ces outils traduisent l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs. Ils définissent le sens des actions à mener, et fixent les orientations et les moyens à mobiliser.

Projet éducatif de territoire

Le projet éducatif de territoire formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Les orientations prioritaires du PEDT se déclinent à travers les points suivants :

- ⇒ Développer le partenariat éducatif
 - Favoriser la cohérence éducative et renforcer la coopération éducative
 - Permettre l'implication des parents et renforcer leurs rôles éducatifs
- ⇒ Enrichir l'ouverture d'esprit par la pratique artistique et culturelle
 - Favoriser l'offre culturelle et permettre l'expression artistique
 - Favoriser la confiance et la valorisation des capacités et la créativité chez les enfants
- ⇒ Eduquer à la citoyenneté et à la solidarité
 - Sensibiliser à l'environnement et aux gestes qui sauvent
 - Donner sens au fonctionnement démocratique et faciliter la compréhension des institutions

Le temps des activités périscolaires a vocation à favoriser la coopération éducative des divers partenaires qui concourent à la réussite des enfants.

C'est également en ce sens que tous les partenaires ont vocation à participer à la gouvernance des propositions émises, notamment en termes de coéducation et dans la reconnaissance partagée des compétences et missions des partenaires.

Projet éducatif

Le projet éducatif est une obligation législative (L 227-4) et réglementaire (R 227-23 à 26) du Code de l'Action Sociale et des Familles. « *Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils déclarés* » (CASF art R 227-24).

Il traduit les engagements de l'organisateur en matière de visée éducative. Il prend en compte dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités,

Et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Elaboré par l'organisateur (les élus et administrateurs de la structure) à partir d'un diagnostic partagé, le projet éducatif répond à des besoins repérés.

Le projet éducatif propose quatre intentions éducatives cohérentes avec les réalités du terrain et adaptées au public accueilli, déclinées en objectifs généraux. Ces derniers permettent aux différents accueils gérés par la SPL Enfance et Animation d'opérationnaliser les intentions éducatives.

⇒ Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant

Pendant la période de l'enfance, se déroulent plusieurs étapes au cours desquelles l'enfant devient un adulte. Accompagner chaque enfant durant cette période d'évolution et de construction permet d'aider l'enfant à grandir, et d'assurer un développement dans les domaines physiques, physiologiques et socio-affectifs.

- Proposer, en toute sécurité, un mode de garde de qualité, un temps de détente et une coupure par rapport au temps scolaire
- Permettre à l'enfant de vivre un temps de loisirs, de vacances, de plaisir
- Permettre à l'enfant d'approfondir ses connaissances et de développer sa curiosité dans les domaines culturels, artistiques et sportifs
- Permettre à l'enfant de s'ouvrir aux cultures différentes
- Ouvrir l'enfant sur son environnement naturel et l'encourager à son respect

⇒ Développer l'autonomie et la responsabilisation

Développer son autonomie, c'est acquérir une indépendance future. Ainsi construire l'autonomie de l'enfant, c'est l'amener à se détacher progressivement de l'adulte ou de ses pairs pour réaliser seul le plus grand nombre d'actions.

- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, prise de responsabilité...)
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix, de se dépasser
- Permettre à l'enfant d'être acteur de sa vie
- Favoriser la créativité de l'enfant

⇒ Assurer la coéducation

Même si les parents sont et restent les premiers éducateurs de l'enfant, son éducation est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : famille, école et loisirs. Les structures de loisirs

ne se substituent pas aux parents mais jouent un rôle complémentaire à la mission éducative des familles et de l'école.

- Favoriser les liens intergénérationnels
- Favoriser les rencontres avec des personnes extérieures : artistes, associations, personnes âgées, sportifs...
- Créer des liens avec les principaux acteurs entourant l'enfant

⇒ Consolider l'apprentissage de la vie en collectivité et la socialisation
Vivre en collectivité, c'est s'enrichir au contact des autres et de l'environnement. Le groupe (adultes et enfants) est source d'échanges, de partages mais aussi de conflits. Toutes ces relations permettent une ouverture sur la vie de groupe et les règles de fonctionnement qui la régissent.

- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité : respect des différences, du bien-être des autres, de l'autorité et des règles de vie
- Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité filles-garçons et les passerelles entre tranches d'âge
- Favoriser les échanges et les expériences entre les enfants

7. Certification « Quali'loisirs »

Les quatre accueils de loisirs gérés par la SPL Enfance et Animation sont certifiés « Quali'loisirs » depuis décembre 2017.

L'engagement dans une démarche qualité est un signe de qualité pour les professionnels et un gage de confiance pour les usagers.

Cette certification d'engagements de service, décernée par l'AFNOR, porte sur la qualité des méthodes pédagogiques, la prise en charge de l'enfant et la relation avec ses parents. Elle garantit que les sites d'accueils de loisirs respectent plus d'une vingtaine d'engagements regroupés selon 8 items :

ACCUEIL ET QUALITE RELATIONNELLE

- 1.1 Nous favorisons un accueil bienveillant et l'épanouissement personnel des enfants.
- 1.2 Nous apportons une attention individuelle, respectons et valorisons les différences.
- 1.3 Nous accueillons et informons les parents de façon chaleureuse et organisée.

PREVENTION ET SECURITE

- 2.1 Nos équipes d'animation garantissent la sécurité des enfants.
- 2.2 Notre fonctionnement prévient les risques tout au long de la journée.
- 2.3 Notre organisation s'adapte aux besoins spécifiques de chaque enfant.

PROJET PEDAGOGIQUE ET ACTIVITES

- 3.1 Nous favorisons la découverte et la créativité, l'apprentissage de la citoyenneté et de la laïcité, avec des approches ludiques et éducatives.
- 3.2 Nous élaborons en équipe un projet pédagogique en lien avec le Projet Éducatif Territorial et le contexte local.
- 3.3 Les activités sont diversifiées éveillent vers de nouveaux centres d'intérêts.

VIE LOCALE, ENVIRONNEMENT, CULTURE ET PATRIMOINE

4.1 Nous inscrivons nos actions dans la vie de la Cité.

4.2 Nous sommes force de propositions et d'initiatives au niveau de l'animation de la vie locale.

4.3 Nous favorisons l'éducation en plein air, la découverte et la protection de l'environnement, de la nature et du patrimoine.

LOCAUX

5.1 Nos structures sont aménagées en espace chaleureux, permettant de gérer le collectif et l'individuel.

5.2 Nous veillons à l'hygiène, l'entretien des locaux et la sécurisation des espaces.

5.3 Nous organisons un espace d'accueil documenté.

EQUIPE D'ENCADREMENT

6.1 Nous veillons à l'efficacité et au dynamisme de nos équipes.

6.2 Nous veillons aux compétences des équipes d'animation par la formation et un accompagnement permanent.

6.3 Nous favorisons les initiatives et le sens des responsabilités de nos équipes.

RELATION AVEC LES FAMILLES

7.1 Nous favorisons les échanges avec les parents.

7.2 Nous recueillons l'expression de la satisfaction des familles.

7.3 Nous impliquons les parents dans la vie du centre.

COMMUNICATION

8.1 Nous valorisons la vie de l'accueil de loisirs, auprès des familles, grâce à des outils de communication diversifiés.

8.2 Nous informons régulièrement la commune et les partenaires de la vie du centre.

8.3 Nous améliorons la qualité des actions grâce aux outils et ressources du réseau.

II. Présentation du site

1. Historique

Le périscolaire « Les P'tites Frimousses » a été créé en 1999 pour répondre aux besoins de garde des familles de Bantzenheim et Chalampé. Le bâtiment se situe à proximité de l'ACL-MJC de Bantzenheim et de la salle des fêtes. Bantzenheim connaît une forte activité associative. Dix-neuf associations proposent des activités diverses et variées.

2. Le diagnostic

Ce projet pédagogique découle du bilan du réalisé sur l'année scolaire 2019/2020 et des observations des professionnels. Les enfants ont vécu une année difficile avec un rythme scolaire très soutenu et très saccadé. Un travail sur le respect du rythme de l'enfant va être mis en place. Le bilan a également démontré que notre travail sur le respect est à poursuivre auprès des enfants. Un autre axe de travail qui est mis en exergue par le bilan est la thématique de l'entraide.

3. Principales missions

- Proposer, en toute sécurité, un mode de garde de qualité, un temps de détente et une coupure par rapport au temps scolaire
- Permettre à l'enfant de vivre un temps de loisirs, de vacances, de plaisir
- Permettre à l'enfant d'approfondir ses connaissances et de développer sa curiosité dans les domaines culturels, artistiques et sportifs
- Permettre à l'enfant de s'ouvrir aux cultures différentes
- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, prise de responsabilité...)
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix, de se dépasser
- Permettre à l'enfant d'être acteur de sa vie
- Favoriser la créativité de l'enfant

4. Publics accueillis

L'accueil périscolaire est ouvert à tous les enfants de 3 à 11 ans scolarisés dans les écoles de Bantzenheim et Chalampé. Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- Le matin : de 07h00 à 8h30
- Le midi : de 11h15 à 14h00
- Le soir : de 15h50 à 18h30

Les mercredis :

- Le matin : de 07h00 à 9h00 accueil du matin
- Sur la journée : 07h00-18h30 ou 07h00-13h30 ou 13h30-18h30

L'accueil périscolaire « les P'tites Frimousses » est agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sous l'autorisation n°0680478AP000420-E01 pour 95 enfants sur le temps méridien les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et avec une capacité maximale de 28 enfants le mercredi.

5. Locaux

- 2 bureaux (équipe de direction et équipe d'animation)
- 1 sanitaire adulte + 2 blocs sanitaires pour les filles et garçons (3 toilettes enfants, 1 toilette adulte, 1 toilette handicapé).
- 1 salle de repos (petits lits d'appoint pour la sieste)
- Une salle de jeu
 - Une salle de restauration
 - Une cuisine.
 - Une cave.
 - Un couloir vestiaire
 - 1 jardin pour les enfants attenant aux locaux.

Locaux de la M.J.C et les équipements communaux mis à disposition :

- 2 vestiaires avec douches (filles/garçons).
- 1 bloc sanitaire comprenant 5 toilettes, dont 1 adapté aux personnes handicapées, dont 1 adapté pour les enfants.
- 1 salle d'animation destinée au rangement du matériel pédagogique, équipée d'un ensemble de tables et de chaises.
- 1 salle de danse avec tout le matériel nécessaire (cerceaux, rubans, ballons, tapis, musique)
- 1 salle de réunion
- 1 cuisine pédagogique
- 1 gymnase intérieur
- 1 terrain de football
- 1 terrain de pétanque
- 1 parc extérieur avec structures de jeux
- 1 ludothèque gérée par la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture)

Adresse complète :

SPL Enfance et animation
Périscolaire "Les P'tites Frimousses"
Rue de l'Est
F-68490 BANTZENHEIM
Tél : +33(0)3.89.26.13.30
Port : +33(0)6.35.32.58.72
Direction : ✉ dir-pb@splea68.fr

Adjointe : ✉ pb@splea68.fr

Siret : 79 9037 585 000 79

III. Objectifs

Objectif Général	Consolider l'apprentissage et la vie en collectivité
Objectifs opérationnels	Apprentissage des règles de la vie en collectivité (propreté, politesse, bienséance.) Développement socio-affectif Développement de la théorie de l'esprit Proposer un mode de garde de qualité et un temps de détente et de partage Permettre à l'enfant de découvrir le monde qui les entoure
Moyens	Mise en place d'outils pour l'apprentissage des règles (jeux, affiches, dialogues...) Laisser place à la curiosité, à la découverte et aux jeux imaginaires. Dynamiser les jeux collectifs. Transporter les enfants pour les déconnecter (mise en scène avec des marionnettes pour raconter une histoire, chanter, prendre le temps de jouer avec eux ...)
Critères d'évaluation	Adhésion des enfants aux différents fonctionnements du périscolaire. Les relations entre les enfants évoluent (moins de chamailleries + de copinages). Leurs curiosité et titillé et leurs donne envie de participer aux animations proposées par l'équipe d'animation
Indicateurs d'évaluation	Au moins 70 % des enfants ont compris le fonctionnement du périscolaire et le respect. Une évolution significative se constate entre septembre 2019 et juillet 2020 sur les comportements et les relations entre enfants.

Objectif Général	Développer l'autonomie et la responsabilité
Objectifs opérationnels	Proposer des temps de repas où les enfants en section élémentaires sont à table sans animateurs en autonomie. Permettre aux enfants de faire leur propre expérience et apprendre à dédramatiser certaines situations (ex : Jule a renversé la cruche d'eau sur la table, ce n'est pas grave en soi, il faut lui apprendre en l'accompagnant à nettoyer et à lui expliquer qu'il faut faire doucement en se servant). Proposer des « contrats » aux plus grands pour leur permettre de gagner la confiance des adultes et des copains (ex : Jule est responsable de la salle où les grands sont en autonomie. Son contrat est d'être garant du rangement de la pièce et des jeux)
Moyens	Les mercredis, les vendredis et sur Chalampé tous les midis les enfants mangent en autonomie et se gèrent (remplir les

	<p>cruches quand elles sont vidées, débarrasser la table, nettoyer la table...)</p> <p>Nous sommes garants de la sécurité des enfants, mais il est important de pouvoir laisser jouer les enfants librement (ex : dehors ils creusent dans la terre avec les pelles en plastique, ils font des soupes dans les seaux avec de l'eau et font des mélangent de boue, de temps en temps ils s'amuse avec les vers de terre ou divers insectes. Les animateurs veillent à la sécurité des enfants et sont très attentifs.</p>
Critères d'évaluation	<p>Participation des enfants aux différents ateliers.</p> <p>Les enfants se gèrent le repas du midi sans animateurs, les animateurs ont besoin d'intervenir quelques fois mais sans plus.</p> <p>Les enfants prennent du plaisir ensemble à jouer et ne veulent plus partir du périscolaire.</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Au moins 80% des enfants sont heureux de fréquenter le périscolaire.</p> <p>Lors des repas 98% des enfants est autonome en fin d'année scolaire.</p> <p>5 parents sur 10 nous font leur retour positif au moins une fois dans l'année.</p>

Objectif Général	Favoriser le développement et l'épanouissement
Objectifs opérationnels	<p>Garantir des temps d'accueil sur le temps méridien permettant aux enfants de manger dans un environnement serein.</p> <p>Veiller à mettre en place des activités découlant des attentes des enfants en accord avec les objectifs pédagogique</p> <p>Respecter le rythme de chaque groupe scolaire en prenant en compte les situations géographiques de chaque site (Bantzenheim/ Chalampé).</p> <p>Accompagner les enfants dans leur développement personnel, être à l'écoute de leurs besoins et être force de proposition pour garantir leur épanouissement au sein de nos structures.</p>
Moyens	<p>Sur chaque site, des référents sont désigné pour accompagner chaque groupe scolaire. Des temps d'activités sont mis en place sur le temps méridien pour permettre aux enfants d'avoir un temps de pause (relaxation, sport, lecture...).</p> <p>Les animateurs sont continuellement dans la recherche d'activité permettant aux enfants de trouver leurs places et de se sentir bien.</p> <p>L'équipe d'animation mettra en place des ateliers « décoration » pour permettre aux enfants d'être acteur de leur</p>

	lieu de vie. Des thématiques seront mis en place avec un fils conducteur sur l'année
Critères d'évaluation	Participations des enfants. Les animateurs pourront constater visuellement comment les enfants se sentent et se déplacent dans les espaces. Sont-ils à l'aise.
Indicateurs d'évaluation	Au moins 75% des enfants sont heureux de fréquenter le périscolaire. 90 % des enfants se sentent à l'aise au périscolaire et ont envie de venir. 5 parents sur 10 nous font leur retour positif au moins une fois dans l'année.

IV. Encadrement

Deux journées de préparation avant la rentrée scolaire permettent à l'équipe de réfléchir sur le fonctionnement de l'année. Elles permettent de rappeler et/ou de modifier le fonctionnement de la structure périscolaire d'après le bilan de l'année précédente, de rappeler les règles de sécurité, de mettre en place le nouveau projet pédagogique avec l'équipe et de finaliser le projet de fonctionnement.

Tous les mardis matin de 9h00 à 11h00 une réunion d'équipe a lieu toutes les semaines pour aborder la vie quotidienne, la gestion du personnel, les activités avec les enfants tout ce qui touche aux différents temps d'accueil périscolaire.

Ordre du jour type de la réunion :

- Retour sur la réunion du pôle JAP
- Bien-être des enfants
- Rappels liés à la sécurité
- Plannings d'activités
- Prise en compte des avis des enfants
- Echanges avec les parents
- En fonction des périodes :
 - Evaluation des projets / accueils et plan d'améliorations
 - Plan d'amélioration sur le bien-être des enfants
 - Préparation / bilan d'un évènement
 - Tour de table
 - Points divers

Procédure :

- Affichage ou inscription dans le cahier de transmission
- Affichage ou inscription de transmission de l'ordre du jour

D'autres contenus sont ponctuellement vus lors de ces réunions d'équipe :

Contenu	Fréquence
Evaluation et construction d'un plan d'amélioration sur le bien-être des enfants	A chaque période
Rappels liés à la sécurité	Avant chaque nouvelle période
Evaluation des projets/accueils et plans d'amélioration	Après chaque accueil
Rappel des dates importantes	Selon besoins
Elaboration collective	Avant chaque période
Discussion sur les échanges formels et informels réalisés avec les parents	A chaque réunion d'équipe

Il est également prévu des temps de préparation pour les activités dans l'emploi du temps des animateurs. Ceux-ci varient en fonction de leurs horaires et se réalisent en période scolaire.

D'une manière générale, les animateurs, mais aussi la directrice et son adjointe, sont chargés d'accueillir les enfants et les parents, de faire le lien avec les enseignants des écoles dont sont issus les enfants, à Bantzenheim ou à Chalampé.

Par ailleurs, et sans distinction de fonction, les animateurs, directrice, adjoint doivent apporter une sécurité :

- Physique en aménageant un cadre et des règles.
- Morale en véhiculant des valeurs de bonne moralité.
- Affective aux enfants en étant attentifs à leurs besoins, notamment pendant la séparation qui peut être un moment difficile pour l'enfant, mais aussi pour les parents.

L'équipe est composée de la manière suivante :

- 1 directrice adjointe en formation BAFD.
- 6 animatrices BAFA, PSC1 et SST en cours 2 animatrices non diplômées
- 1 animatrice responsable sanitaire PSC1, SST en cours
- 3 **agents de service** (2 sur Bantzenheim et 1 sur Chalampé)

Le directeur est chargé d'organiser, de dynamiser le site dont il est responsable, sous l'autorité du directeur général et du responsable du pôle JAP (Jeunesse Animation Péricolaire).

Mission 1

- ❖ Coordonner les actions menées par des professionnels et/ou des bénévoles travaillant dans plusieurs domaines ou plusieurs sites d'intervention.
- ❖ Exercer, par déclaration du directeur général, la gestion administrative et financière, ainsi que la gestion des ressources humaines.
- ❖ Responsable d'une ou plusieurs équipes d'animation.
- ❖ Diriger l'accueil dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Mission 2

- ❖ Traduire en actions concrètes les objectifs du projet éducatif.
- ❖ Concevoir et développer des projets. Evaluer les actions.
- ❖ Participer au développement de partenariats extérieurs ainsi qu'à la recherche de financement.

Mission 3

- ❖ Accueillir, en toute sécurité, les enfants dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires (y compris NAP) et extrascolaires.
- ❖ Participer aux accueils d'école de Bantzenheim et Chalampé

La directrice adjointe est responsable des mercredis et référente de Chalampé est sous l'autorité du directeur du site.

Mission 1

- ❖ La directrice adjointe dirige les accueils de loisirs durant les vacances scolaires et, en cas d'absence du directeur, l'accueil périscolaire dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- ❖ La directrice adjointe est responsable de la définition des moyens à mettre en œuvre, de l'organisation matérielle, de la gestion financière et de l'encadrement des activités dont il a la charge, est responsable des différents intervenants et/ou bénévoles ainsi que du suivi, de l'évaluation de son action et du respect du projet.
- ❖ La directrice adjointe peut être responsable d'un secteur : jeunes, enfants ...dont il coordonne les actions.

- ❖ La directrice adjointe assure parfois alternativement un travail d'animation et de suivi individuel.

Mission 2

- ❖ Participe à la conception et à la mise en œuvre du projet éducatif et /ou social et le développe.

Mission 3

- ❖ Accueille, en toute sécurité, les enfants dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.
- ❖ Intervient dans divers domaines et pour divers publics : activités de loisirs, accompagnement social de type insertion, santé, logement, animation de quartier, médiation...
- ❖ Travaille avec les partenaires concernés par son domaine d'intervention ou son projet.

Les animateurs sont sous l'autorité de la directrice du site.

Mission 1

- ❖ Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.
- ❖ Encadrer les enfants sur les temps de la journée (périscolaire, NAP...)
- ❖ Être disponible, bienveillant et créer une ambiance conviviale afin d'avoir un comportement modélisable.
- ❖ Adopter un langage et une tenue respectueux des situations et des personnes.

Mission 2

- ❖ Participer à la mise en œuvre et au suivi des projets d'animations en cohérence avec le projet éducatif de la société.
- ❖ Organiser matériellement l'activité qu'il encadre, soit sous la responsabilité d'un professionnel confirmé, soit en rendant compte à son supérieur.
- ❖ Peut être amené, selon son expérience et sa qualification, à définir les moyens qu'il met en œuvre, à participer au montage des dossiers.

Mission 3

- ❖ Participer à la vie de la structure.

Les agents de service sont sous l'autorité de la directrice du site.

Mission 1

- ❖ Assurer l'entretien et le rangement des locaux par des opérations simples.
- ❖ Prévenir les anomalies courantes.

Mission 2

- ❖ Participer au respect des lieux.

Mission 3

- ❖ Assurer un accompagnement éducatif.

V. Fonctionnement / déroulement de l'accueil

1. Place de l'enfant

Lors de l'accueil périscolaire nous souhaitons que l'enfant soit acteur de ce temps d'accueil, nous voulons lui permettre la possibilité de choisir ses activités, lui permettre de décider lui-même de son temps libre. C'est en lui donnant l'occasion de faire des choix que l'enfant apprendra que « choisir » nécessite une certaine liberté, mais également une certaine obligation : celle d'aller au bout de ses choix.

Laisser l'enfant s'exprimer, lui permettre de trouver sa place au sein du groupe. Laisser son imaginaire vagabonder, créer, rêver ou ne rien faire fait partie des passages essentiels à la construction de l'enfant.

Vivre pleinement ses différents temps d'accueil, plaisir, distraction, amusement, temps libre, découverte, repas, repos ... autant de temps de loisirs, que chaque enfant doit pouvoir expérimenter et partager.

2. Modalités d'intégration des enfants et des nouveaux arrivants

a. *Visites / accueils préalables :*

Plusieurs temps accueil préalable à l'accueil de nouveaux enfants sont possibles :

- Lors des inscriptions courant mars (de l'année qui précède la venue de l'enfant), les parents peuvent visiter la structure avec un animateur qui explique le fonctionnement de manière sommaire en précisant la possibilité de venir à la réunion de rentrée (septembre)
- Lors des Portes Ouvertes, évènement incontournable et convivial organisé chaque année en juin
- Quelques jours avant la rentrée scolaire : une journée d'adaptation est prévue pour les nouveaux arrivants

Le livret Kouki est également distribué à tous les parents avant les vacances d'été, et repris à la rentrée par les animateurs avec les enfants.

b. *Organisation spécifique en début d'année scolaire :*

Dans les premiers jours de rentrée scolaire, moment difficile pour les « nouveaux », les règles de vie sont explicitées par des dessins et/ou affiches créés par les plus grands ; nous lisons également le livre KOUKI (diffusé lors des inscriptions) permettant de rappeler le fonctionnement grâce à la mascotte

c. *Intégration en cours d'année :*

Si une inscription arrive en cours d'année, nous prenons un temps différent avec les parents et l'enfant pour visiter les lieux, se rencontrer et expliquer le fonctionnement de manière plus détaillée, la réunion de rentrée étant passée ; nous essayons ainsi de privilégier un accueil plus individualisé permettant à l'enfant de trouver ses marques rapidement et nous en parlons en équipe

Pour un nouveau salarié : Lecture avec et pour le salarié de documents liés à la démarche qualité, suivi de son évolution par des temps d'échanges réguliers et la mise en place d'objectifs et de missions liés à son poste de travail, désignation d'un tuteur.

3. Accueil des enfants en situation de handicap

« L'accès aux services ouverts à l'ensemble de la population est un droit fondamental pour les personnes en situation de handicap... Ainsi l'accès des enfants en situation de handicap aux structures collectives d'accueil ou de loisirs, est un droit fondamental, affirmé par l'ensemble des textes en vigueur. Ce droit se base sur :

- La Convention sur les Droits des Personnes Handicapées, adoptée par l'Organisation des Nations Unies, le 13 décembre 2006*
- La Convention Internationale des Droits de l'enfant, adopté par l'ONU le 20 novembre 1989*
- la loi 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, la notion d'intégration sociale était déjà mentionnée.*
- la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*
- le rapport du Conseil de l'enfance et de l'adolescence paru le 22 mars 2019 qui porte sur les moyens d'améliorer la qualité de nos accueils de la petite enfance (reprise pour les 3-11 ans)*

Le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil collectifs, sans discrimination d'aucune sorte, quel que soit la nature du handicap et des difficultés qui en découlent, ne se présente pas comme une « option facultative » ou le fruit d'une volonté individuelle, mais bien comme un droit fondamental et une obligation nationale. Cependant, aucun texte n'impose ce principe comme une obligation d'accueil aux organismes gestionnaires.

Cette absence de caractère contraignant vient du fait que mettre en place ces mêmes services est facultatif pour les collectivités locales (contrairement à l'obligation scolaire). Si elles peuvent s'en donner la compétence, les communes et communautés de communes organisatrices de structures d'accueil de la petite enfance ou d'accueils périscolaire ou extrascolaire ne sont, en aucun cas, tenues à une obligation de résultat en la matière. »

Cf. site « enfant-différent.org »

Dans le cadre de nos accueils périscolaires et extrascolaires, nous accueillons des enfants en situation de handicap.

Plusieurs membres de l'équipe éducative de l'accueil périscolaire de Bantzenheim ont été formés afin de répondre au mieux aux spécificités et besoins dans le cadre de ces accueils et chaque année, nous tentons de continuer à nous former à cette thématique.

Lorsque nous accueillons des enfants porteurs de handicap ou maladie chronique, une personne de l'équipe éducative est nommée comme référente et se charge du lien entre les différents partenaires (familles, corps médical...). Un PAI (Projet d'accompagnement individualisé) est mis en place entre les différents acteurs afin de réfléchir au mieux à un accueil sécurisant et bienveillant.

Un projet spécifique accueil inclusif est mis en œuvre depuis plusieurs années pour l'ensemble des accueils de loisirs gérés par la SPLEA, financé par la CAF dans le cadre des fonds publics et territoire. Dans ce cadre, une AMP (Aide Médico-Psychologique) est embauchée pour venir en aide des animateurs encadrants des enfants en situation de handicap ou des enfants en suspicion de handicap et intervient directement auprès des enfants. Par ailleurs, une formation sur la thématique de l'accueil inclusif est proposée chaque année aux personnels encadrants, et du matériel spécifique est acheté en fonction des particularités des enfants. Enfin, une professionnelle spécialisée externe à nos services intervient auprès des enfants en situation de handicap.

4. Relation avec les familles

Principal objectif : Favoriser la communication et établir de bonnes relations avec les parents, faire participer les familles à la vie du centre.

- Rencontre des familles lors de l'inscription et visite des locaux/réunion de rentrée
- Disponibilité de toute l'équipe et une personne d'accueil chaque soir
- Animateur référent par tranche d'âges

Les parents remplissent une enquête de satisfaction en septembre, en juin, et après **certaines vacances scolaires**.

Les parents utilisent la boîte à idées qui est dans le couloir pour toutes suggestions. L'équipe et la direction sont disponibles pour toutes questions relatives aux activités périscolaires.

- Le projet pédagogique est mis à disposition des parents sur une table dans le couloir, ils peuvent le consulter sur place, mais ils peuvent également le demander.
- Les objectifs principaux relatifs au projet de l'année sont résumés sur une feuille et de manière visuelle qui sont affichés dans l'entrée du périscolaire sur le panneau d'affichage à l'attention des parents.

Une réunion d'information en direction des parents est organisée le 20 septembre 2020. L'équipe de direction présente l'accueil périscolaire, son fonctionnement, les projets de l'année, l'organisation et la mise en route du premier cycle des mercredis et répondre à toutes les questions qu'ils peuvent se poser.

La SPL Enfance et Animation s'appuie également sur l'implication des familles dans les modalités d'exercice de la coéducation. Ainsi, la place des parents et de la famille dans les établissements de la SPL Enfance et Animation se retrouve au sein des comités d'usagers. Ces comités d'usagers ont un rôle consultatif qui doit permettre à la SPL Enfance et Animation de prendre en compte, dans le respect des obligations légales comme dans celui de ses capacités financières, les besoins des populations.

Les objectifs de ces comités sont :

- Accompagner les réflexions des directeurs/trices sur les modalités concrètes et pragmatiques de fonctionnement des structures,
- Faciliter la communication entre les usagers et les structures,

- Être force de propositions à l'égard de la SPL dans l'évolution sociale et l'innovation,
- Participer à des groupes de travail (ex : restauration) permettant de contribuer à l'amélioration des services.

Les comités d'usagers d'établissements se réunissent une fois par trimestre avec le responsable de pôle et la directrice et une fois par an avec l'ensemble des comités d'usagers. L'objectif de cette réunion plénière étant de réaliser, en présence de la direction générale et du représentant de la CAF, un état des lieux des réflexions engagées dans chaque structure pour une priorisation des points à évoquer en direction du Conseil d'administration de la SPL Enfance et Animation.

Les deux personnes siégeant actuellement au comité d'usagers pour les P'tites Frimousses sont :

- Madame RODRIGUEZ AUDE, habitant la commune de Bantzenheim,
- Madame KHOTBI CAROLE, habitant la commune de Bantzenheim.

Les parents peuvent prendre contact avec ces personnes à l'adresse mail : cupb@splea68.fr

5. Santé / hygiène

Assistant sanitaire : DESPRETZ Marie-Laure (SST)

Ses missions :

- S'assurer de la remise, pour chaque enfant, des renseignements médicaux nécessaires
- Informer les personnes qui participent à l'accueil des éventuelles d'allergies médicamenteuses ou alimentaire
- Se tenir informé du protocole établi pour chaque enfant en situation de handicap
- Identifier les enfants qui doivent suivre un traitement médical et s'assurer de la prise des médicaments
- S'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clé sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit en permanence à la disposition de l'enfant
- Tenir le registre dans lequel sont précisés les soins donnés aux mineurs
- Tenir à jour les trousse de premier secours
- Fermer la pharmacie à clé
- Ne pas administrer de médicament sans avis médical

Lorsqu'un enfant se blesse sans trop de gravité, des soins lui sont immédiatement prodigués. Lors de l'absence de l'assistant sanitaire, chaque membre de l'équipe (étant formé minimum au PSC1) est en capacité d'administrer les premiers soins.

Aucun soin n'est administré sans avoir au préalable consulté le récapitulatif des fiches sanitaires (classeur bleu). De plus, à chaque fois qu'un enfant est soigné, la personne responsable reporte ces informations dans le cahier d'infirmerie.

Plusieurs trousse de premiers secours sont systématiquement emmenées lors d'une sortie ainsi que le classeur des fiches sanitaires.

Les trousse mobiles ainsi que l'armoire à pharmacie sont constituées conformément aux listes proposées par la DDCSPP et au document « GUID -12 » de la démarche qualité. Elles sont vérifiées tous les mois.

Pour les plaies graves, l'équipe est en capacité de prodiguer les premiers gestes suite aux consignes données par le SAMU après les avoir contactés.

Si les enfants ont des médicaments ou un traitement en cours, il faut impérativement une ordonnance. Pour tout autre médicament sans ordonnance nous ne pouvons pas leur administrer. La direction prend connaissance des fiches sanitaires et des éventuelles allergies, régimes alimentaires et les communique à l'équipe.

Lorsqu'un soin est donné, il faut le signaler au responsable sanitaire et remplir le cahier de soins. Les parents sont informés par l'animateur quand ils viennent chercher leurs enfants. Ils seront contactés si cela est nécessaire selon la gravité de l'accident.

Lors des trajets périscolaire-école, les enfants et les animateurs sont munis de dossards fluorescents et réfléchissants de manière à ce que les véhicules sur la route les voient de loin. Les enfants sont rangés par deux et au minimum un encadrant à l'avant et à l'arrière du groupe. Les enfants ne traversent pas au passage piéton avant que l'équipe d'animation fasse la circulation. Les animateurs se positionnent sur la route en encadrant le passage piéton afin que les enfants traversent en toute sécurité. Chaque année, sur les équipements de Bantzenheim et de Chalampé, des exercices de sécurité sont organisés afin que l'équipe et les enfants sachent quoi faire en cas d'incident.

La consommation des repas et des goûters :

Les temps d'hygiène concernant les enfants pendant les repas et les goûters sont définis dans les journées type du périscolaire et celle du mercredi.

Le personnel de service procède au nettoyage des surfaces et du matériel utilisés tous les jours (vaisselles, tables, chaises, sols, matériel, cuisine, lavabos des enfants, four, frigo...). Un planning est mis en place pour le nettoyage approfondi d'autres matériaux (four, frigo, mobilier).

Les activités culinaires :

L'atelier cuisine est un moment pour apprendre et identifier les bons réflexes d'hygiène tout en s'amusant.

La dégustation du résultat de ces ateliers intervient immédiatement après l'atelier de transformation ou dans la journée sur place. Cette mesure diminue fortement les dangers liés aux micro-organismes qui, ainsi, n'ont pas le temps de se développer. En effet, la croissance des bactéries se traduit par une courbe exponentielle : plus le délai de consommation est élevé, plus les micro-organismes ont le temps de se développer s'il y a eu une contamination accidentelle.

Les enfants et les animateurs doivent être en bonne santé pour éviter tout risque de contamination par des germes infectieux (plaies, infections respiratoires ou intestinales).

Les enfants malades ne sont pas acceptés à l'atelier cuisine.

- Toutes les personnes participant à l'activité doivent bien se laver les mains avant, pendant si nécessaire et à la fin de l'activité.
- Les surfaces et le matériel utilisés pour l'activité sont propres et nettoyés après l'atelier.
- L'animateur doit porter une tenue propre ainsi qu'un tablier, une charlotte et des gants.
- Les enfants doivent porter un tablier, une charlotte et des gants si possibles.

- Les achats des matières premières sont faits très peu de temps avant l'atelier et en respectant la chaîne du froid (sac isotherme).
- Chaque produit est stocké dans les conditions requises.
- La référence de traçabilité des produits achetés sont conservés (collée dans un cahier).
- Les dates limites de consommation (DLC) ou d'utilisation optimale (DLUO) des denrées sont vérifiées avant chaque activité culinaire.
- L'état des produits (aspect, couleur, odeur), des emballages et leur état de propreté sont également contrôlés.
- Les produits ouverts, qui se conservent, sont étiquetés avec la date d'ouverture et conservés dans les conditions requises.

Les autres activités nécessitant un lavage de mains :

Pendant d'autres activités notamment manuelles les enfants lavent leurs mains avant, pendant si nécessaire et après l'activité.

6. Activités

Un programme d'activité des mercredis est mis à disposition des parents afin qu'ils voient ce que l'équipe met en place et propose aux enfants durant cet accueil. Il est également distribué par le biais des écoles. L'équipe propose des activités variées ainsi que des activités à la carte un mercredi par mois : les enfants proposent et les animateurs s'adaptent en fonction des demandes. Un grand jeu sera mis en place par cycle. Les activités tourneront autour de diverses thématiques selon les saisons.

7. Transport

Chaque déplacement nécessitant un moyen de transport sera effectué par une compagnie de bus. En cas de petits effectifs l'équipe d'animation roulera avec les minibus de la société. Ces minibus ont un suivi régulier assuré **par le responsable transport.**

8. Vie quotidienne

L'accueil du matin :

L'accueil périscolaire fonctionne tous les matins de 7h00 à 7h40 (du lundi au vendredi). La prise en charge à ce moment de la journée se situe à une période charnière, au rythme souvent bousculé, comprise entre le levé et le temps scolaire. Une atmosphère calme, réconfortante est indispensable.

Chaque enfant retire ses chaussures au vestiaire et met ses chaussons.

Chaque enfant peut choisir en souplesse son activité et peut s'isoler s'il le souhaite.

Les enfants qui viennent très tôt ont la possibilité d'emmener un petit déjeuner et de le prendre dans la salle de jeu. Le brossage de dents est possible si les familles mettent à disposition le matériel nécessaire.

Deux animateurs commencent à 7h00. Le premier s'occupe de l'accueil des enfants et le second cherche le courrier dans la boîte aux lettres, ouvre toutes les salles et volets de la structure, s'occupe également du pointage des listes et procède aux différents changements (liste de changement ainsi que messages téléphoniques ou appels des parents durant l'accueil). L'animateur accueille les parents et les enfants, répond à toutes les questions et prend note des informations.

Un troisième encadrant commence à travailler à 7h30 pour s'occuper du bus RPI. Il prend le mini bus pour se rendre sur Chalampé et accueillir les enfants à l'arrêt de bus dont le départ est prévu à 7h50.

Les deux animateurs emmènent à 7h40 les enfants au bus stationné devant le périscolaire. Le bus va en direction de Chalampé pour récupérer les enfants qui sont scolarisés sur Bantzenheim.

Arrivée 08h00, les enfants scolarisés à Bantzenheim descendent du bus et sont accompagnés par deux animateurs. Les enfants scolarisés à Chalampé montent dans le bus.

Le bus repart à 08h05 avec les enfants en direction de Chalampé.

Arrivée 08h10-08h12, les élémentaires sont accompagnés dans la cour et les maternelles marchent de l'arrêt du bus jusqu'à la maternelle.

Les listes des enfants inscrits au périscolaire sont transmises aux enseignements.

L'équipe d'animation revient à 08h30 avec le minibus en place sur le parking de l'école élémentaire.

L'accueil du midi :

L'accueil du midi est scindé en deux. L'un est pour les enfants scolarisés à Bantzenheim et se fait au périscolaire, l'autre est pour les enfants scolarisés à Chalampé et se fait depuis novembre 2016 dans la salle située dans la cour de l'école élémentaire de Chalampé.

- Sur Bantzenheim :

L'équipe sur Bantzenheim (7 animateurs) cherche les enfants aux deux écoles (élémentaire et maternelle) munie de dossards pour le trajet et des listes des enfants inscrits, puis revient au périscolaire pour le repas. Le septième animateur est référé au bus RPI sur le temps du midi. Il dépose les enfants scolarisés à Bantzenheim mais qui rentrent manger sur Chalampé le midi. Idem dans l'autre sens pour les enfants scolarisés sur Chalampé et qui rentre sur Bantzenheim.

Les élémentaires inscrits à midi sont récupérés sous le préau de l'école élémentaire afin de faciliter la fluidité des enfants inscrits et les autres.

Les élémentaires prennent leur repas dans la cantine et les maternelles dans la salle de jeux pour réduire le bruit dans la salle commune et pour proposer un meilleur temps d'échanges avec les maternelles et respecter leur rythme.

- Sur Chalampé :

L'équipe sur Chalampé (4 animateurs dont la directrice adjointe qui est référente sur ce site) cherche les enfants dans les deux écoles, munie de dossard pour le trajet des maternelles.

Pour que ce temps d'accueil soit agréable pour les enfants, l'équipe pédagogique a décidé de faire manger les enfants en deux services : les maternels puis les élémentaires pour pouvoir consacrer du temps aux enfants et faire que la salle soit moins bruyante, plus agréable et pour respecter ce moment convivial et agréable qu'est ce temps de restauration.

Sur les deux sites :

L'accueil du temps méridien s'articule autour du repas. Les mesures d'hygiène élémentaires sont scrupuleusement respectées avant, pendant et à l'issue du repas.

Chaque animateur est à table avec un groupe d'enfants (sauf le vendredi où les enfants mangent en autonomie). Il joue son rôle : régulation du bruit, échange avec les enfants, application des règles ordinaires de savoir-vivre et explication de ces règles.

Des règles de vie sont mises en place avec les enfants, mise en situation avec prise de photo pour montrer ce qui est bien ou pas.

Chaque enfant a un casier pour mettre ses affaires, il peut y ranger ses chaussons, le casier est identifié par une photo et l'étiquette avec son prénom.

L'animateur ne force pas un enfant à manger. Ce dernier a le droit de ne pas aimer un plat, mais avant le rejet l'animateur l'encourage à goûter ce qui est servi.

Le service fonctionne de la manière suivante pour les élémentaires : à chaque table les enfants se répartissent les rôles en piochant dans des sacs en tissu le rôle à effectuer, qui sont les suivants :

- Un enfant cherche les plats de l'entrée, du fromage, du pain et du dessert si cela est possible (préparés au préalable par la maîtresse de maison). Remplir la cruche d'eau lorsque celle-ci est vide. Il devra également débarrasser le saladier dans lequel les enfants mettent ce qu'ils ne veulent plus avant de servir le fromage.
- Un serveur
- Un enfant débarrasse les assiettes
- Un enfant débarrasse les couverts
- Un enfant débarrasse les verres et petites cuillères
- Deux enfants nettoient la table

Afin d'éviter que les enfants se lèvent tous en même temps lors du débarrassage, nous mettons en place sous forme de jeu, un objet relai. Chaque enfant exécute sa tâche et passe l'objet à son camarade pour qu'il puisse à son tour faire son rôle et se lever. Le plat principal est servi par l'équipe d'animation et le personnel de service sur assiette afin que les enfants puissent avoir un temps libre après le repas.

L'agent de service appelle les tables

Le service fonctionne de la manière suivante pour les maternels : à chaque table, l'animateur sert les petites et moyennes sections. Les enfants peuvent effectuer quelques tâches telles que :

- Se servir au moment du service (réservé aux grandes sections).
- Se servir de l'eau

- Vider son assiette dans les saladiers.
- Chercher le pain.
- Débarrasser les verres et les cuillères.
- Nettoyer la table.
- Essayer de couper les aliments tout seul.

Le repas est par définition un moment convivial durant lequel on discute dans le calme. La présence des animateurs à table favorise la discussion dans le respect de l'autre. Pour être à l'écoute du rythme de chacun, plusieurs lieux d'activités sont proposés après le repas

- Sur Bantzenheim :

- Moment de jeu libre dans le parc si le temps le permet.
- Jeux calmes dans la salle de jeux du périscolaire (jeux de société, construction, voitures, dinette, coloriage, dessins ...).
- Jeux collectifs dans la salle de danse.
- Sport dans le gymnase (football, basket ...).

- Sur Chalampé :

- Moment de jeu libre dans la cour de l'école élémentaire ou dans la salle de restauration ou cuisine pédagogique ou salle de motricité pour les maternels (jeux de société, coloriages, jeux de mimes ...)

- Sur les deux sites :

Lors des anniversaires tout le monde chante, une photo est prise avec le chapeau d'anniversaire, remise plus tard à l'enfant en souvenir. Un animateur est chargé d'imprimer la photo, de la décorer pour la remettre à l'enfant.

Les règles de vie ne seront pas notifiées, ni mise en scène sous forme de photo la seule chose qui permettra de s'appuyer dessus pour parler des règles c'est une charte de bien être au périscolaire avec les valeurs et les objectifs de travail qui sont : le respect de chacun, l'entraide et la participation active à la vie du centre.

La restauration

Les repas sont assurés et livrés par un traiteur (API) en liaison froide.

Le livreur dépose les repas entre 7h30 et 8h00. Il les met au réfrigérateur, relève les températures et dépose la feuille de livraison.

Le personnel de service s'occupe de réchauffer les plats en exécutant toutes les procédures (relevé température, contrôle, ...). L'agent de service s'occupe également de préparer les tables et les plats. Il fait également le service avec l'aide d'un animateur (chez les grands). Pour les maternels, deux animateurs s'occupent du service du repas.

L'accueil du soir :

A ce stade de la journée, l'enfant a déjà participé à **sept heures d'accueil collectif**, c'est la fin de la journée. Les animateurs recherchent un équilibre entre des activités collectives et les besoins individuels. Ils demeurent à l'écoute des besoins spécifiques des enfants, activités liées à l'âge des enfants, leurs capacités, leur rythme.

Certains enfants peuvent s'ils le souhaitent faire leurs devoirs dans la cantine pour être dans le calme.

Une activité par cycle relative à nos intentions et nos objectifs est systématiquement mise en place par un animateur. En parallèle d'autres activités sont proposées par les animateurs :

- des jeux collectifs si une salle est disponible à la MJC,
- des jeux de société, coloriage...
- des activités ponctuelles ou sur du long terme en fonction des préparations de l'équipe d'animation.

Avant son départ, chaque enfant contribue au rangement en remettant soigneusement en place ce qu'il a utilisé.

Les Goûters

L'achat des goûters est à la charge de la SPLEA.

Une animatrice établit une petite affiche hebdomadaire sur laquelle apparaissent les goûters proposés. Elle fait en sorte qu'il y ait un équilibre avec le fromage et le dessert proposés par le traiteur. Elle fait les achats et veille à respecter le budget. Le goûter est proposé vers 16h15 pour les enfants de Bantzenheim. Les enfants de l'école de Chalampé prennent le goûter plus tard vers 16h45. Les goûters sont proposés aux enfants par le personnel de service.

Lors du goûter comme pour le repas, un rôle est attribué aux enfants : débarrasser les verres et cuillères, la cruche, nettoyer la table. La référence de traçabilité des produits achetés sont conservés et collés dans un cahier.

Les dates limites de consommation (DLC) ou d'utilisation optimale (DLUO) des denrées sont vérifiées chaque semaine.

Les produits ouverts, qui se conservent, sont étiquetés avec la date d'ouverture et conservés dans les conditions réglementées.

L'accueil et le départ des enfants sont organisés comme des moments privilégiés :

- Effectuer une transition souple entre la vie familiale et la vie au centre.
- Mettre en place différents pôles respectant le rythme de l'enfant.
- Répondre aux questionnements de l'enfant.
- Adapter les actions des équipes d'animation en fonction des circonstances.
- Permettre la transmission d'informations entre l'équipe et les parents

L'accueil des enfants et notamment des nouveaux arrivants :

A la rentrée et tout au long de l'année, l'équipe et la direction sont à l'écoute des nouveaux enfants.

L'équipe se présente ainsi que les enfants.

L'équipe prend le temps d'expliquer le fonctionnement du périscolaire ainsi que la vie en collectivité.

L'équipe responsabilise les autres enfants afin qu'ils guident les nouveaux arrivants, leurs montrent ce qu'il est possible de faire ou non (sous forme de parrainage).

Un casier avec son prénom et sa photo lui sera attribué pour qu'ils puissent mettre ses affaires personnelles et trouver sa place.

Les moyens dont les enfants disposent pour s'exprimer :

- Le tableau « EXPRIME-TOI » : chaque midi après le repas, les élémentaires peuvent s'exprimer par le biais d'une pince à linge à mettre sur des cases.

Différentes humeurs sont décrites : HEUREUX -TRISTE-FACHE-MALADE-FATIGUE

Les maternels s'expriment sous une autre forme, ils ont à disposition trois smileys de couleur pour exprimer leurs humeurs :

- Je suis heureux, je suis content
- Je suis fatigué, je suis malade
- Je ne suis pas content ou triste

Chaque jour un animateur relève les humeurs des enfants sur un tableau, une autre à tour de rôle, tous les 15 jours fait le point et en parle au reste de l'équipe. Si l'équipe constate un point négatif récurrent chez un enfant, un temps lui sera consacré, et si nécessaire les parents seront contactés.

- Une enquête de satisfaction est faite avec les enfants en fin de centre.
- La boîte à idée où les enfants peuvent toute l'année inscrire sur des papiers des idées de goûter, d'activités, des remarques positives ou négatives sur la vie quotidienne au périscolaire.
- Des forums à différents moments :
Lors de la rentrée pour établir les règles de vie.
Tous les jours pour échanger des informations, des actions, ...

Recyclage et tri sélectif :

L'enfant acteur sera le citoyen responsable de demain. C'est particulièrement le cas des gestes éco-responsables synonymes de défense de l'environnement. L'équipe pédagogique rendra les enfants attentifs au tri sélectif des déchets et à la lutte contre le gaspillage.

Le site dispose de cartons dans les différentes salles dans lesquelles les enfants et l'équipe réalisent des activités manuelles dans le but de trier les papiers, les plastiques.

- Utilisation de papiers, de feuilles données par les familles pour les dessins des enfants.
- Stockage à la cave de toute sorte de matériaux de récupération. Ce matériel est utilisé lors des ateliers manuels ou lors de la mise en place de grands jeux ce qui permet de réduire les achats.
- Utilisation de l'eau du robinet servie aux enfants dans des cruches enfants lors des repas, goûters, ...
- Extinction des lumières en sortant d'une salle

Gaspillage :

- Les animateurs mettent en place avec les enfants des gestes quotidiens éco responsable
 - lors du lavage des mains : couper l'eau entre le savonnage et le rinçage
 - n'utiliser que deux feuilles de papier pour s'essuyer les mains
- Lors des repas l'équipe met en place un système afin d'éviter le gaspillage :
 - l'agent de service demande systématiquement aux enfants s'ils aiment ou non le repas proposé
 - Pour les enfants n'étant pas sûr d'aimer le repas, un système de pince à linge a été mis en place, l'enfant ne prend qu'une moitié, s'il aime il revient avec sa pince à linge et reprend sa deuxième moitié, cela évite

que l'enfant se serve à outrance, il mange plus aisément ce qu'il a dans l'assiette.

Respect de l'environnement :

L'environnement extérieur, les locaux, le matériel sont à la disposition des enfants afin qu'ils se sentent à l'aise et qu'ils grandissent dans un environnement sain. Il est de notre responsabilité de leur apprendre à respecter ce qui les entoure.

9. Rythme de la journée (temps d'accueil)

Journée type périscolaire pour les enfants scolarisés à Bantzenheim et Chalampé (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :

7h00 - 7h30	Accueil des enfants le matin
7h40	Départ en bus (devant le périscolaire)
8h00	Arrivée école de Bantzenheim
8h10 - 8h13	Arrivée école Chalampé
11h30 - 13h30	Accueil des enfants le midi
16h00 - 17h45	Gouter + temps d'animation
17h45 - 18h30	Jeux libres
18h30	Fermeture et rangement du périscolaire

VI. Relation avec les partenaires.

Tout au long de l'année l'équipe développe au maximum le partenariat.
Cette année les partenaires sont :

- Les communes de Bantzenheim et Chalampé
- M2A
- L'EHPAD Les Molènes de Bantzenheim
- La ludothèque de Bantzenheim
- En projet 2020, la médiathèque de Bantzenheim
- L'association Festivités et Tradition de Bantzenheim

Les écoles, les crèches, les relais d'assistante maternelle

Dans le cadre du projet « passerelles », le site accueille tous les ans les crèches et les assistantes maternelles. Cette journée de découverte permet de découvrir les locaux, les projets pédagogiques expliqués, c'est un temps de contact très intéressant qui permet des échanges constructifs avec l'enfant au cœur du projet.

Les familles

L'échange avec les familles est quotidien en périscolaire. Tous les soirs, les parents trouvent écho à leurs interrogations et inquiétudes.

Les actions ponctuelles sont un outil d'échange avec l'ensemble des familles périscolaire

Convivialité, disponibilité et écoute sont requises et toutes les questions sont prises en compte et analysées.

Les institutions

▶ **Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations**

La demande d'autorisation d'accueillir les enfants est déposée courant août pour l'année scolaire à venir. La fiche unique (agrément) reprend la liste des personnes présentes sur site (directeur, encadrants, agents de service) ainsi que le nombre d'enfants accueillis en distinguant les moins de 6 ans et les plus de 6 ans.

Cette déclaration auprès de l'instance de tutelle permet un contrôle des effectifs et du taux d'encadrement.

▶ **Caisse d'Allocations Familiales**

Une convention d'objectifs et de financement est signée avec la CAF. Elle définit et encadre les modalités d'interventions et de versement de la prestation de service ordinaire.

▶ **Les services vétérinaires**

Ils accordent, après visite, l'autorisation d'ouverture du restaurant périscolaire.

▶ **Commission de sécurité**

La commission de sécurité autorise l'ouverture d'un lieu d'accueil du public, en fixant le nombre maximum de personnes pouvant être présentes dans l'établissement.

Les commerçants

Les commerçants locaux sont également des partenaires essentiels lors de certains l'organisation solidaires en nous fournissant gracieusement divers lots.

VII. Modalités d'évaluation

L'évaluation est une mesure d'écart entre les résultats obtenus et les résultats recherchés.

La fiche « *GUID-25 : Procédure bilan et évaluation d'un accueil* » contenue dans la démarche qualité reprend l'ensemble des étapes indispensables pour analyser objectivement des réussites et des difficultés rencontrées, ainsi que leur exploitation, par le biais notamment d'une évaluation.

Le but d'une évaluation est d'analyser les effets d'un programme et de porter un regard critique qui peut s'articuler autour de cinq critères principaux :

- La pertinence
- L'efficacité
- L'efficience
- L'impact
- La durabilité

1 La pertinence

Mesure selon laquelle les objectifs de l'action correspondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire. La pertinence concerne la valeur ajoutée du projet. Sa mise en œuvre est-elle motivée ?

La pertinence d'un projet repose principalement sur sa conception. Elle concerne la mesure dans laquelle les objectifs envisagés par le projet répondent correctement aux problèmes identifiés et aux besoins réels. La pertinence concerne l'adéquation du projet avec les problèmes à résoudre à deux moments donnés : lors de sa conception et lors de son évaluation.

2 L'efficacité

L'efficacité décrit la réalisation des objectifs. C'est la comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints, d'où l'importance d'avoir des objectifs clairs au départ. L'intérêt est de mesurer les écarts et de pouvoir les analyser.

3 L'efficience

L'efficience concerne l'utilisation rationnelle des moyens mis à disposition et vise à analyser l'atteinte des objectifs : coût financier, humain et organisationnel.

Cette mesure doit être **quantitative**, **qualitative** et doit également porter sur la gestion du temps et du budget.

4 L'impact

L'étude de l'impact mesure les retombées de l'action à moyen et long terme. C'est la relation entre le but et les objectifs globaux du projet. Il mesure si les bénéfices reçus par les destinataires ciblés ont eu un effet global plus large sur un plus grand nombre de personnes dans le secteur, la région, son ensemble.

5 La durabilité

La durabilité vise à savoir si les effets du programme perdureront dans le temps. C'est l'analyse des chances que les effets positifs de l'action se poursuivent lorsqu'il y a une opportunité de reproduire ou généraliser le programme à plus grande échelle.

Des critères supplémentaires peuvent être inclus suivant le type de projet : la faisabilité, l'organisation, l'utilité...

Que seraient tous ces efforts si notre équipe ne s'astreignait pas à évaluer son travail ? En effet, il ne peut y avoir de réalisation du projet que lorsque celui-ci est passé de l'état de projet à celui d'action concrète et finalisée.

Pour ce faire, nous avons instauré au sein de notre équipe, des temps de réunion réguliers où l'on met en avant les bons et les mauvais points. Ces temps de mutualisation permettent de trouver des solutions en équipe, grâce à l'expérience et au vécu de chacun. C'est aussi l'occasion pour tous de s'auto-évaluer à travers l'avis et les éclairages des autres.

Les remises en question ne sont pas faciles mais elles permettent d'avancer.

Ainsi, les objectifs de départ, formalisés dans les projets pédagogiques des animateurs sont vérifiés par eux-mêmes, en concertation avec l'équipe et la direction. C'est sans doute d'ailleurs le seul moyen d'offrir un service de qualité : ce à quoi nous tendons. Notre remise en question est perpétuelle, gage que les acquis sont éphémères dans un secteur en évolution permanente.

Les différentes réunions permettant d'évaluer régulièrement les objectifs fixés sont les suivantes :

- Réunion de l'équipe éducative tous les mardis matin : lieu d'échange permanent au sein de l'équipe d'animation qui permet de repérer et résoudre directement les difficultés rencontrées.
- Le bilan mi-parcours (fonctionnement, organisation, évaluation...)
- Les réunions du pôle JAP (Jeunesse Animation Périscolaire) : entre directeurs de site et responsable de pôle
- Les temps d'analyse de la pratique pour l'équipe d'animation (une fois par mois)